



LONGNY-LES-VILLAGES

TERRES DE PERCHE

Une belle promotion chez les JSP

Page 10



Le centre de secours longnycien forme 17 jeunes depuis le mois de septembre.

B.Bramoullé

Le brûlage des déchets verts est interdit

Page 10



Source internet

Ils émettent de nombreux composés toxiques et sont une source importante de pollution de l'air.

Longny-au-Perche conserve son label

Page 3



B.Bramoullé

La commune reste "Petite Cité de Caractère®" pour cinq années supplémentaires.

Restauration
de l'église
Saint-Martin

*Où notre cahier
central*

Page 2

Le marché
du terroir fait
une pause

Page 9

conseil municipal
des jeunes, c'est
parti !

Page 12

Une compagnie
de théâtre à
Monceaux-au-Perche

L'édito

"La santé : priorité de 2023"



Christian BAILLIF
Maire

Chères Longnyciennes,
Chers Longnyciens,

Ces dernières semaines, les travaux de restauration de l'église Saint-Martin ont suscité de vives réactions. Une pétition a même été lancée. Je souhaiterais m'exprimer sur le sujet.

Sachez que je ne considère pas cette pétition comme une polémique mais bien comme un droit d'expression qui doit être maintenu dans notre démocratie. Avoir un avis partagé sur quelque sujet que ce soit doit être respecté. Par contre, ce que je ne conçois pas, c'est le non-respect du travail fourni par la commune, le maître d'œuvre, la DRAC, l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), les entreprises et leurs salariés.

Pour vous permettre de mieux comprendre cette restauration, je vous invite à vous reporter à l'explicatif technique de quatre pages (en cahier central) qui je l'espère répondra à vos interrogations. 2022 a été une année chargée dans la réalisation des travaux (église, piscine, square Eugène-Cordier, enfouissement des réseaux, etc.). Par contre, 2023 sera une année charnière et axée uniquement sur le domaine de la santé. Nous allons démarrer la réhabilitation complète du bâtiment qui accueillera notre cabinet médical communal, afin d'y installer dès le premier trimestre 2024, les professionnels de santé existants et futurs.

D'une manière générale, nous continuerons à mener nos projets actuels et futurs dans le respect d'une gestion rigoureuse.

Je voudrais saluer ici le travail de la commission "Petites Cités de caractère®". Par son engagement, elle a permis à Longny-au-Perche de conserver son label pour cinq années supplémentaires. Je tiens à féliciter toute l'équipe.

À quelques jours de la nouvelle année, permettez-moi de remercier les élus, les forces vives de notre commune, les agents de la collectivité pour le travail fourni au cours de ces douze derniers mois.

Je veux leur témoigner ma reconnaissance.

Chères Longnyciennes, Chers Longnyciens, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Christian Baillif
Maire de Longny-les-Villages

LA RÉVISION DU PARC DU PERCHE VOUS CONCERNE

Depuis plus d'un an, le Parc naturel régional du Perche s'interroge sur son avenir en procédant à la "révision de sa Charte". Un projet ambitieux qui englobe les communes adhérentes dont Longny-les-Villages.

Le Perche a été reconnu et classé en Parc naturel régional en 1998. Son territoire correspond à celui des 88 communes qui ont adhéré volontairement à sa Charte. Véritable projet de développement durable, la Charte est le document qui définit les objectifs du territoire

et les moyens de les atteindre. Elle est élaborée avec l'ensemble des collectivités territoriales concernées et en concertation avec les partenaires intéressés. Elle permet le classement du territoire en "Parc naturel régional" pour une durée de 15 ans. Les 88 communes du Parc du Perche, dont Longny-les-Villages, se sont engagées dans ce projet de Parc en la signant. La Charte actuelle arrive à terme dans 3 ans, c'est pourquoi le Parc réfléchit déjà à la prochaine (2025-2040). La révision de la Charte est une étape obligatoire pour que le Perche conserve son label de Parc naturel régional. C'est un processus ambitieux qui se déroule sur plusieurs années où se décident un projet collectif de vie et une manière d'habiter le territoire à l'horizon 2040. Il y a la volonté d'engager une large consultation sur le territoire.

Où en est-on ?

En 2021, les élus du Parc ont défini un nouveau périmètre d'étude, qui



élargit le nombre de communes candidates non plus à 88 mais 114 ! Et pour la première fois parmi elles, 4 se situent dans le Loir-et-Cher. Ces 114 communes ont été impliquées, au même titre que l'ensemble des partenaires, au long processus de concertation.

De mars à juin 2022, le Parc a également souhaité faire participer les habitants du Perche : espace de contribution en ligne, réunions publiques, fête du Parc, stands sur les marchés... L'objectif : recueillir les avis, les souhaits et les craintes pour l'avenir. Toutes ces contributions ont permis, pendant l'été, de définir des objectifs et des mesures concrètes, de la valorisation de l'arbre sous toutes ses formes au développement culturel du territoire, de la promotion touristique à la transition agricole et alimentaire.

Et ensuite ? D'ici à 2024, après quelques allers et retours avec les Régions et l'État, le projet de Charte sera soumis à l'avis de l'ensemble des habitants du Parc dans le cadre d'une enquête publique.

LE MARCHÉ DE TERROIR FAIT UNE PAUSE CET HIVER

Depuis le mois d'avril 2022, un petit marché de terroir avait



pris place le premier dimanche de chaque mois sur l'esplanade face à la mairie de Longny. Ce marché n'aura plus lieu pendant les mois d'hiver, mais reprendra le dimanche 2 avril 2023. C'est une action qui vise à donner de la vie sur la place de Longny, espérons que l'initiative aura un succès grandissant à sa reprise !

PETITES CITÉS DE CARACTÈRE® LONGNY-AU-PERCHE CONSERVE SON LABEL



Les membres de la commission de contrôle en compagnie des élus municipaux devant l'Hôtel de ville de Longny-au-Perche.

Le 10 mars 2017, la commune de Longny-au-Perche a obtenu le label Petites Cités de Caractère® de l'Orne pour une durée de cinq ans. Cette attribution faisait suite à la candidature portée à l'époque par Danièle Lalaounis qui mettait en avant le patrimoine, l'architecture et le riche passé historique de la ville. Le concept de Petites cités de caractère® né au milieu des années 1970, a pour but de valoriser les communes rurales autrefois centres d'attraction, qui ont perdu une grande partie de leurs fonctions urbaines. Le projet est donc de fédérer les différents acteurs locaux autour d'un objectif : la sauvegarde du patrimoine comme levier de développement de ces territoires.

Le jeudi 20 octobre 2022, la commission d'homologation de contrôle s'est à nouveau déplacée en terre longnycienne afin

d'émettre un avis avant l'échéance de la cinquième année. La rencontre a débuté par l'étude du dossier de présentation élaboré par la commune rappelant notamment toutes les actions menées depuis cinq ans par la municipalité, conformément aux exigences de la charte de qualité signée en 2016. Jean-Vincent du LAC, Maire délégué de Longny-au-Perche s'est ensuite chargé d'évoquer le passé, les richesses et les atouts de la commune. Un projet pluriannuel avec de nouvelles actions à mener dans l'avenir a également été présenté. Mais le moment déterminant de l'après-midi a été la visite de la commune. Ce fut l'occasion d'emprunter le circuit du patrimoine créé depuis l'attribution du label. Les membres de la commission guidés par Christian Baillif, Maire de Longny-les-Villages et les élus municipaux ont pu se rendre compte des travaux importants entrepris par la municipalité au cours de ces cinq dernières années. À l'issue de cette déambulation, le Président de la commission de contrôle, Alain Lolivier, a émis un avis favorable assorti des félicitations du jury. Le label est donc reconduit pour cinq ans, après validation en commission nationale.



Guidée par Christian Baillif, Maire de Longny-les-Villages, la délégation a emprunté le circuit du patrimoine.



Jean-Vincent du LAC, Maire délégué de Longny-au-Perche en compagnie d'Alain Lolivier, le Président de la commission de contrôle à Notre Dame de Pitié.

UN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE POUR LONGNY

La commune de Longny-les-Villages a entrepris la réalisation d'une étude visant à définir le périmètre d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR). Un SPR vise à protéger des villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, d'un point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. La première étape est réalisée puisque l'étude a été présentée début juillet à la Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture à Paris. La commission a validé à l'unanimité le SPR de la commune-déléguée de Longny-au-Perche. Désormais, l'acceptation du SPR doit être signée et validée par le Préfet après une enquête publique présentée aux habitants de la commune-déléguée. Programmée par le commissaire-enquêteur celle-ci s'est déroulée du 2 novembre au 2 décembre 2022.

MMA ARRIVE SUR LA PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE À LONGNY



Stéphanie Buchard et Laëtitia Kerlo devant la vitrine de l'agence.

L'assurance de biens, services et de personnes MMA a changé d'emplacement mais également de propriétaire. Installée jusqu'à au 21 rue du Général de Gaulle, elle se situe dorénavant au 21, place de l'Hôtel de ville dans les locaux occupés auparavant par un expert-comptable. C'est Laëtitia Kerlo qui en est devenue l'agent général depuis le 1er juillet 2022. **"C'était important pour moi d'apporter un service de proximité aux habitants."** À ses côtés, elle peut compter sur Stéphanie Buchard qui fait partie des 6 salariés que compte la compagnie d'assurances, puisque Laëtitia Kerlo a également racheté les agences MMA de l'Aigle et de Mortagne. **"Notre objectif est d'accompagner et d'apporter un réel suivi à nos clients"**. Pour l'occasion, les locaux ont été réaménagés. L'agence est ouverte du mardi au vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 17h30. Les deux agents vous accueilleront avec le sourire avec ou sans prise de rendez-vous. De plus si vous rencontrez des difficultés à vous déplacer, Laëtitia Kerlo peut se déplacer à domicile.

Contact : Tél. 02 33 73 63 45
Mail : laetitia.kerlo@mma.fr

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE POUR VIVAL



Nathalie Joly (2^e en partant de la gauche) en compagnie de Bouziane Hadjer la nouvelle gérante.

Vival, le commerce de la rue du Général de Gaulle, bien connu des habitants, a changé de propriétaire au mois de novembre pour devenir un Coccimarket. Après quelques travaux, il ouvrira début 2023. L'enseigne alimentaire était tenue depuis le 15 décembre 2017 par Nathalie Joly. A ses côtés, elle pouvait compter sur Denis Ielsch qui l'a aidé à tenir la boutique de manière bénévole durant quatre années. Après 19 ans passés dans le commerce, c'est avec un pincement au cœur que Nathalie Joly a choisi de se convertir. Elle vient de passer le flambeau à Bouziane Hadjer, une jeune femme de 28 ans, venant de région parisienne. L'enseigne sera ouverte du lundi au dimanche, de 8h à 20h y compris les jours fériés.

L'ÉLECTROMOBILITÉ EST EN MARCHÉ À LONGNY

Depuis quelques années, la commune de Longny-les-Villages a déployé avec les villages voisins une flotte automobile d'utilitaires dédiés au déplacement des agents communaux. Dans les faits, cette démarche permet d'utiliser des solutions de mobilité durable au quotidien. Pour Christian Baillif, maire de Longny-les-Villages : **"C'est une façon pour la collectivité de montrer l'exemple en faisant découvrir aux citoyens, la mobilité électrique en milieu rural."** Le passage à l'électrique s'est imposé suite au bilan réalisé au niveau du parc automobile thermique existant. **"Il a révélé un coût de fonctionnement important, ce qui a incité la municipalité à lancer une étude en vue d'acheter des véhicules électriques et ainsi aller vers une mobilité propre"** explique le premier magistrat. Soutenue financièrement par l'Europe et la Région Normandie, le rôle de la commune de Longny-les-Villages a été de porter le projet dans son intégralité, de le financer, d'aller chercher des subventions par le biais du Pays Perche Ornaïs, d'initier les communes qui ont adhéré à cette initiative. Aujourd'hui, l'électromobilité est une réalité sur le secteur puisqu'environ 20 véhicules privés électriques viennent se bran-



Les services techniques profitent pleinement de la sobriété énergétique des véhicules électriques.

cher régulièrement sur les bornes du TE61 installées à Longny-au-Perche et Neuilly-sur-Eure. Au niveau communal, l'expérience démontre que l'électrique est très adapté au personnel technique. Il se déplace sur les 8 communes déléguées qui sont en moyenne distantes de 10 kilomètres. Au final, la population a pris l'habitude de croiser les véhicules floqués aux couleurs de la commune et dont l'impact au niveau de la pollution est moindre.

RECHARGEZ VOTRE VÉHICULE AVEC 61MOBILITY

Le Territoire d'Énergie Orne (Te61) est le service public de l'énergie et des réseaux dans l'Orne. A ce titre, il a développé le service 61Mobility qui permet aux propriétaires d'un véhicule électrique de recharger leur voiture dans le réseau de bornes implantées sur le département. À ce jour, plus de 100 bornes de recharge sont accessibles dans l'Orne 24h/24 et 7j/7. Les bornes 61Mobility sont réparties tous les 15-20 km environ. Elles sont placées de façon pertinente, près des commerces, services, lieux publics et des grands axes routiers. Sur la commune de Longny-les-Villages, il y en a deux : la première se trouve place de l'Hôtel de ville à Longny-au-Perche, la seconde dans le centre de Neuilly-sur-Eure. Que vous soyez habitant du territoire ou alors en itinérance, les bornes 61Mobility sont ac-



Avec le badge 61Mobility, vous accédez facilement aux bornes de recharge du Te61

Chiffres clés de fréquentation pour 2022 :

1239 recharges sur la CDC des Hauts du Perche (du 1/01/2022 au 16/11/2022)

610 recharges sur les bornes de Longny-les-Villages (du 1/01/2022 au 16/11/2022)

cessibles par : badge 61Mobility, badge d'un opérateur de mobilité, carte bancaire sans contact, carte bancaire via www.61mobility.fr Le service 61Mobility est payant. Abonnez-vous au service en quelques clics. La grille tarifaire est disponible au niveau de la rubrique "Offre 61mobility" du site.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur : www.61mobility.fr



DOSSIER

ÉGLISE SAINT-MARTIN NOTE SUR LES TRAVAUX EN COURS

PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

Depuis mars 2021, une importante campagne de restauration de l'église Saint-Martin de Longny est engagée.

La restauration complète du clocher (intérieurs et extérieurs), classé au titre des Monuments Historiques, s'est achevée en mars 2022.

Les travaux se poursuivent par la restauration des façades de la nef et du chœur, avec reprises ponctuelles des toitures et restauration complète de la sacristie (parties inscrites au titre des monuments historiques).

Le projet de restauration s'appuie sur un diagnostic préalable à la restauration générale et une étude documentaire réalisés en 2018. Une présentation publique en a été faite le 23 novembre 2018.

Les travaux ont ensuite fait l'objet d'études détaillées qui ont conduit à déposer une autorisation de travaux pour le clocher (parties Classées MH) et un permis de construire (pour les parties Inscrites MH).

Ces travaux ont été autorisés en juin 2020.



*Vue générale du clocher après restauration
(photo avril 2022)*

PRÉSENTATION DES TRAVAUX

Les travaux visent à rétablir les ouvrages dans des dispositions historiques cohérentes et pérennes, suivant les études techniques et documentaires menées en amont.

L'opération est découpée en trois tranches de travaux, réalisés par 8 corps d'état (cf. panneau de chantier) mobilisant 2 à 6 compagnons par entreprises.

Il s'agit principalement de travaux de restauration traditionnelle des ouvrages de charpentes, couvertures, maçonneries, décors sculptés, vitraux, menuiseries et installations campanaires. Les ouvrages hors d'état ou menaçant à moyens termes sont généralement remplacés à l'identique.

Des renforcements structurels particuliers sont mis en place afin de résorber des défaillances, vétustés ou défauts constructifs : tirants scellés en carbone (clocher), consoles métalliques (support du beffroi), tirants Kevlar (charpente de la nef) ou micropieux (fondations de la sacristie).

Enfin, dans la mesure du possible, des améliorations sont intégrées afin de pérenniser les interventions (protection foudre, filets anti-pigeon sur les décors sculptés, etc.) mais aussi en faciliter l'entretien (chemins d'accès, passerelles, éclairages, etc.).

L'achèvement des travaux est prévu au printemps 2023 (sacristie).



RESTAURATION DE LA FAÇADE OCCIDENTALE

La façade occidentale de la nef, telle que nous la connaissons aujourd'hui, est l'aboutissement de gros remaniements architecturaux opérés entre 1842 et 1850, en accompagnement de la création de la tribune d'orgue (et la suppression de la grande baie d'axe pré-existante). Ce dernier, protégé au titre des objets, est toujours en place.

Cette façade remaniée accumulait ainsi différentes strates architecturales et surtout des matériaux très différents : du grès Roussard (bases des contreforts), différentes natures de pierre calcaire (baies basses, rose et surmont), des maçonneries de moellons et des zones enduites. L'architecte en charge de ces travaux (M. Lefevre) avait souhaité créer un ensemble harmonieux avec le clocher en procédant à un "blanchiment ton pierre" de cette façade (attesté dans les archives et par la photo ci-dessous).

Ces dispositions constituent le dernier état historique cohérent de cette façade ; il a donc naturellement été proposé comme parti de restauration. Ce principe a été accepté par la commune et la DRAC, dans le cadre de l'obtention du Permis de Construire sur édifice inscrit au titre des monuments historiques.

Dans le cadre des travaux et après montage des échafaudages, différents vestiges ont confirmé les éléments documentaires et la présence d'un ton pierre généralisé, agrémenté d'une litre (cf. § suivant). Enfin, on savait que les 3 portails bois mis en place vers



*Photographie de 1863 (source : étude documentaire Réa – 2018).
La façade principale est entièrement badigeonnée dans un ton clair
(y compris les contreforts). A noter au Nord, la présence très marquée de la
litre seigneuriale (bandeau "blanc")*

1850 étaient de couleur foncé : les sondages réalisés en début de chantier ont permis d'attester d'un ton vert foncé qui a été naturellement rétabli, comme faisant partie de l'état historique de référence.



Façade occidentale, avant travaux (2019).



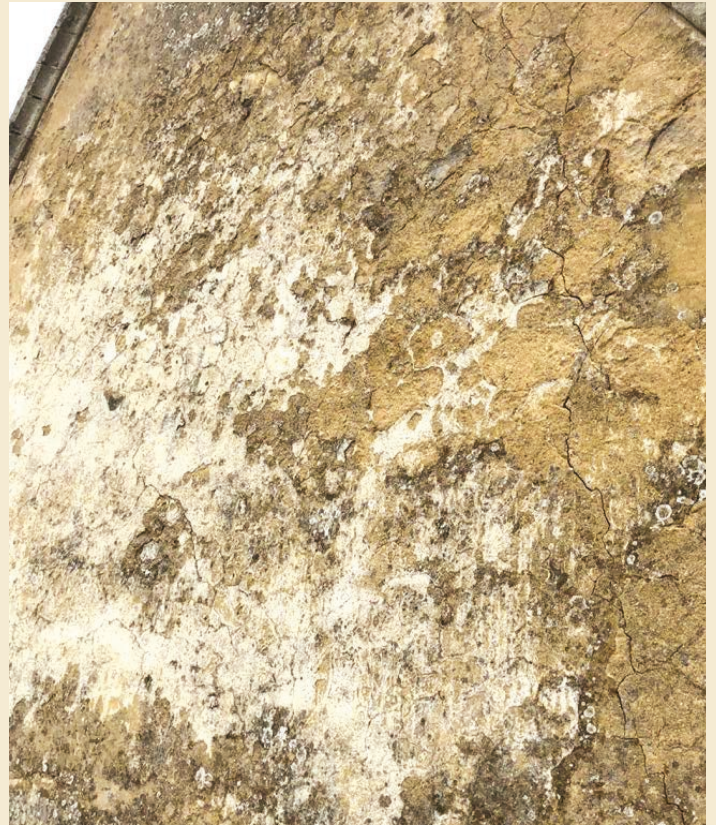
Travaux en cours (2022) – Restitution du ton pierre.

RÉFECTION DES ENDUITS

La nature et la qualité des enduits à la chaux est très dépendante des produits locaux (vernaculaires), et notamment des sables présents à proximité du site (économie de moyen pour le transport).

Dans le cas présent, des sables naturels (non lavés) sont toujours extraits de façon locale (Longny) et leur couleur ocrée reste très proche des enduits récents et plus anciens, présents sur toutes les façades de l'église mais aussi dans les mortiers de constructions (d'origine) redécouverts à l'occasion de ces travaux. Dans le cas présent, c'est la façade Sud du chœur qui conserve les enduits les plus anciens (pour partie prévus conservés et restaurés), et qui ont servi de base à la restitution d'un nouvel enduit.

Détail des enduits de la façade occidentale avant travaux. On observe la présence d'un badigeon clair, ton pierre. Les contreforts présentaient un enduit fin sur le grès Roussard, lui-même recouvert de plusieurs couches de badigeon.



Vue générale des essais d'enduits neufs réalisés sur la façade Sud du chœur, avec plusieurs aspects de finition (lissé, gratté, etc.). L'échantillon de droite a été validé pour l'ensemble de l'édifice.



LES LITRES SUR LES ÉGLISES ANCIENNES

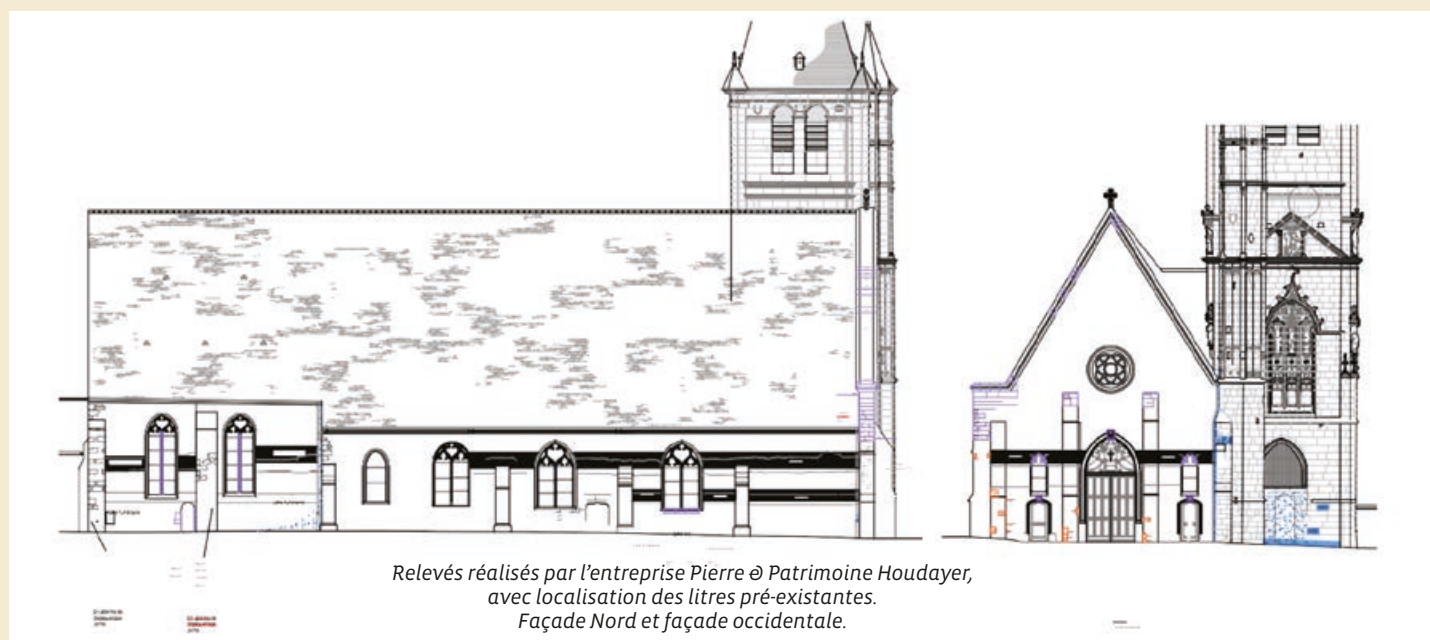
Dans le cadre des restaurations des édifices patrimoniaux, il est important de conserver les témoins d'usages ou de coutumes anciennes, souvent intimement liés à la vie de la communauté.

Parmi ces éléments présents sur presque toutes les églises, tant sur les façades extérieures que sur les murs intérieurs et trop souvent éliminés par méconnaissance, les litres.

La litre dite "seigneuriale" est un dispositif funéraire consistant en un bandeau noir peint sur le pourtour des murs de l'église et sur lequel figure les armoiries seigneuriales du défunt. La litre n'existait que le temps du deuil, elle est donc par nature éphémère ; elle était ensuite recouverte d'un badigeon blanc effaçant ainsi le décor pictural¹.

Il est possible qu'après la révolution, cette tradition se soit perpétuée sous différentes formes, en accompagnement de grande cérémonie, marquant la vie des édifices (après de gros chantiers de restaurations ou modifications financés par des dons) ou des temps forts des communautés (fêtes religieuses, etc).

C'est ce ton de badigeon "blanc" qui était présent sur l'église de Longny (vestiges existants) et qui a été restitué en façade occidentale. Ces traces de litre étaient également présentes sur la façade Nord de l'église, à deux hauteurs différentes ; elles ont donc été relevées et restituées.



Relevés réalisés par l'entreprise Pierre & Patrimoine Houdayer,
avec localisation des litres pré-existants.
Façade Nord et façade occidentale.



Photo façade
occidentale avant
travaux (2019).
En rouge, la délimita-
tion des vestiges
de la litre
seigneuriale.

¹ Pour plus d'information, se référer à l'article de Jeanette Zwingenberger, "La litre, ceinture de deuil ou trait ultime", Interfaces [En ligne], 43 | 2020, mis en ligne le 15 juillet 2020, URL : <http://journals.openedition.org/interfaces/870> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/interfaces.870>

UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

À LONGNY-LES-VILLAGES

Une nouvelle commission a vu le jour au sein du Conseil municipal de Longny-les-Villages : la commission citoyenneté. Son premier objectif est de créer un conseil municipal des jeunes (CMJ). Pourquoi ?

Pour former les citoyens de demain en les initiant à la vie municipale, pour promouvoir des projets qui les concernent. Leur voix sera écoutée au conseil, même si leur rôle ne sera que consultatif.

Comment cela va se passer ?

Les jeunes qui en feront partie seront élus, par leurs camarades élèves des 4 écoles de Longny-les-Villages de CM1, CM2, 6^{ème} et 5^{ème} ; (école de la Jambée, école Notre Dame, école des Sources de l'Eure et collège Félix-Leclerc) ; ils constitueront un conseil composé de 13 membres, 7 primaires et 6 collégiens. Ces membres seront résidents de Longny-les-Villages. Ils seront encadrés par les membres de la commission citoyenneté, lors de la préparation des élections, des élections elles-mêmes qui se dérouleront en janvier 2023, et



des réunions, plénières ou de travail auront lieu dès l'installation du CMJ.

Une charte du jeune élu est en préparation, ainsi que les autorisations parentales nécessaires. Ce travail préparatoire se fait en amont avec la participation des chefs d'établissements.

Le prochain bulletin municipal vous présentera ce nouveau conseil des jeunes, dans lequel il y aura un jeune maire et de jeunes adjoints, tout comme dans un conseil municipal d'adultes.

FLEURISSEMENT DE LONGNY : LES PARTICIPANTS RÉCOMPENSÉS

Le 19 octobre s'est déroulée la remise de prix du concours de fleurissement de Longny-les-Villages présidé par la



Les lauréats rassemblés devant l'hôtel de ville de Longny-au-Perche.

maire déléguée de Saint-Victor-de-Réno, Frédérique Berger. **"Il fait partie depuis toujours de l'ADN de notre territoire en œuvrant pour offrir un cadre de vie agréable et d'embellissement."**

Malgré une année marquée par la canicule, les jardins des participants ont été une fois de plus à la hauteur. Cinq catégories avaient été définies pour ce concours : 1-maisons avec jardin 2-les façades et les murs 3-les terrasses/cours et balcons 4-les fermes 5-les commerces.

Les 15 candidats ayant participé ont été récompensés avec des fleurs fournies comme chaque année par Jardiland de Rémalard-Dorceau. Rendez-vous en 2023 pour la prochaine édition.

LE PALMARÈS :

Catégorie 1 : 1^{er} prix **Mme GILBERT** de Longny-au-Perche

Catégorie 2 : 1^{er} prix **Mme FRANTZ** de Longny-au-Perche ; 2^{ème} prix **Mme RICHARD** de Moulicent ; 2^{ème} prix **M. JEHAN** de Longny-au-Perche ; 3^{ème} prix **M. et Mme DU-MONT** de Moulicent ; 4^{ème} prix **Mme DEFFIN** de Longny-au-Perche.

Catégorie 3 : 1^{er} prix **Mme RENAUD** de Longny-au-Perche ; 2^{ème} prix **Mme BERNARDI** de Longny-au-Perche ; 2^{ème} prix **M. et Mme COULAIS** de Moulicent ; 3^{ème} prix **Mme PARIS** de Longny-au-Perche ; 4^{ème} prix **M. ROULIN** de Moulicent ; 4^{ème} prix **M. et Mme LESAGE** de Longny-au-Perche ; 4^{ème} prix **M. et Mme VAUDRON** de Longny-au-Perche

Catégorie 4 : 1^{er} prix **M. et Mme DUROUX** de Moulicent

Catégorie 5 : 1^{er} prix **Mme GUIVAR'CH** de Longny-au-Perche

NOUVELLES PERMANENCES DES COMMUNES

La Lande-sur-Eure :

02.33.73.55.65

mairie.la.lande@longny-les-villages.fr

Jeudi en semaine paire - 14h - 17h

Longny-au-Perche :

02.33.73.65.42

mairie.longny@longny-les-villages.fr

Ouverture chaque jour-9h - 12h / 14h - 17h

- Permanence élu chaque mercredi 9h - 10h
- Samedi matin sur rendez-vous
- Permanence urbanisme chaque matin 9h - 12h
urbanisme@longny-les-villages.fr

Malétable :

02.33.25.77.90

mairie.maletable@longny-les-villages.fr

Jeudi en semaine impaire - 14h - 17h30

Marchainville :

02.33.73.65.80

mairie.marchainville@longny-les-villages.fr

Vendredi en semaine paire - 8h30 - 12h

Monceaux-au-Perche :

02.33.73.67.88

mairie.monceaux@longny-les-villages.fr

Vendredi en semaine paire - 8h30 - 12h

M^{me} le maire : 06 27 21 93 95 ou sur RDV pour toutes questions urgentes.

Moulicent :

02.33.73.65.86 / 06 45 54 26 03

mairie.moulicent@longny-les-villages.fr

Vendredi en semaine impaire - 14h - 17h

Disponibilité sur rdv du lundi au vendredi

Neuilly-sur-Eure :

02.33.73.94.21

mairie.neuilly@longny-les-villages.fr

Tous les mardis - 14h - 17h30

- Permanence élu chaque samedi 11h - 12h

Saint-Victor-de-Réno :

02.33.73.62.23

mairie.st.victor@longny-les-villages.fr

- Le mardi en semaine impaire

8h30 - 12h

- Mercredi, jeudi, vendredi, samedi 10h à 19h sur RDV



LONGNY-LES-VILLAGES
TERRES DE PERCHE

REJOIGNEZ
LONGNY-LES-VILLAGES
SUR FACEBOOK

 Longnylesvillages

LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT POUR LES PARTICULIERS



Par arrêté préfectoral en date du 28 septembre 2022, le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets végétaux dits "déchets verts", éléments non dangereux issus de tailles de haies ou d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage et autres pratiques similaires, est interdit dans le département de l'Orne. Cette interdiction vaut également lors d'épisodes de pollution de l'air dont l'information est transmise par la Préfecture ou les médias. Ces déchets sont assimilés à des déchets ménagers dont le brûlage est interdit conformément au Règlement Départemental Sanitaire (RSD) de l'Orne. Les brûlages de déchets verts émettent de nombreux composés toxiques et sont une source importante de pollution de l'air qui peut nuire tant à la santé qu'à l'environnement. Pour information, brûler 50 kg de déchets verts émet autant de particules que 13 000 km parcourus par une voiture diesel récente. De surcroît, brûler des déchets peut causer des troubles du voisinage, que ce soit à cause des odeurs ou de la fumée dégagées.

De nombreuses alternatives existent pour les particuliers, telles que le compostage, le broyage, le paillage, ou encore le transport vers les déchèteries. Le maire en tant qu'officier de police judiciaire de même que les agents de police municipale sont à même de constater toute infraction et à faire respecter les dispositions du code de l'environnement et du Règlement Départemental Sanitaire (RSD). L'objectif est la préservation de l'environnement et de la santé de tous. Toute infraction expose les contrevenants à deux ans d'emprisonnement et à 75 000 € d'amende conformément aux dispositions de l'article L541-46 du code de l'environnement.

GROS
PLAN SUR

UNE BELLE PROMOTION À L'ÉCOLE DES JSP DE LONGNY



Les JSP en compagnie de leurs formateurs et de Jean-Vincent du LAC, Vice-Président du Conseil départemental.



Le parcours des pompiers a séduit les jeunes.

Créée en 2018, l'école des jeunes sapeurs-pompiers de Longny retrouve des couleurs en cette année 2022 après la difficile période liée à la COVID 19. Le Lieutenant Sébastien Caillon qui dirige le centre de secours longnycien se rappelle des débuts : **"Nous avons des demandes régulières de la part de jeunes qui souhaitent intégrer le centre de secours. Avec Damien Cocherel et Héléna Caillon, nous avons décidé de franchir le pas."** L'association des jeunes sapeurs-pompiers voit alors le jour. Au sein du centre de secours, ils seront 8 à se relayer pour permettre à la première promotion forte de 10 jeunes d'aller au bout de sa formation. **"À l'issue, nous avons enregistré quatre recrutements de sapeurs-pompiers volontaires sur le centre. Une vraie réussite."**

Mais cet engagement local va être mis à mal par la crise sanitaire. L'embellie date du 1^{er} mai 2022. Ce jour-là, lors de la foire aux tripes, les pompiers vont présenter leurs matériels au public présent. **"Ce fut déterminant. Nous avons pris beaucoup de contacts et touché les familles,"** se félicite Sébastien Caillon.

*Hors congés scolaires.

À la rentrée de septembre, c'est la confirmation avec l'inscription de 14 jeunes âgés de 11 à 15 ans. Ils seront même 17 à se présenter lors de la demi-journée d'intégration. Tous les quinze jours*, le samedi matin, ils se retrouvent pour deux heures d'instruction (secours à la personne, incendie, opérations diverses) et une heure de sport. Pour les formateurs, le défi est simple : **"les amener au bout de leur formation. Nous sommes là pour leur apporter des connaissances et une certaine maturité."** Sébastien Caillon est convaincu de l'importance de former des jeunes : **"Ils représentent le vivier de demain pour alimenter l'effectif des pompiers volontaires. Après la période COVID qui nous a fortement impactés, nous reprenons notre marche en avant."** Le saviez-vous ? Actuellement le SDIS de Longny fonctionne essentiellement grâce à l'engagement de 25 sapeurs-pompiers volontaires qui donnent de leurs temps pour partir en intervention à tout moment. On comprend mieux pourquoi la formation des jeunes est plus que jamais nécessaire pour assurer la relève.

Contact : 06 72 70 78 64
ou chef.longny@sdis61.fr



Les sapeurs-pompiers et leur dispositif installés sur la place de l'Hôtel de ville, le 1^{er} mai.

ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LONGNY-LES-VILLAGES

Calage des horaires par commune déléguée

Afin de réduire la facture énergétique, la municipalité de Longny-les-Villages vient de revoir les temps d'éclairage public sur l'ensemble des 8 communes déléguées. Les nouveaux horaires en place depuis le 15 novembre doivent permettre de réduire les consommations électriques de façon conséquente. Cette sobriété énergétique s'applique aussi aux illuminations de Noël.

COMMUNE	NUIT		MATIN	
	Heure d'allumage	Heure d'extinction	Heure d'allumage	Heure d'extinction
Longny-au-Perche	Au coucher du soleil	22H00 sauf le samedi : 23H00	6H30	Au lever du soleil
La Lande-sur-Eure	Au coucher du soleil	21H30	7H30	Au lever du soleil
Malétable	Au coucher du soleil	22H00 sauf le samedi : 23H00	6H30	Au lever du soleil
Marchainville	Au coucher du soleil	22H00	7H00	Au lever du soleil
Monceaux-au-Perche	Au coucher du soleil	22H00 sauf le samedi : 23H00		
Moulicent	Au coucher du soleil	21H00 sauf le samedi : 22H00	7H00	Au lever du soleil
Neuilly-sur-Eure	Au coucher du soleil	22H00 sauf le samedi : 23H00	6H30	Au lever du soleil
St Victor-de-Réno	Au coucher du soleil	22H00 sauf le samedi : 23H00		

L'AGENDA

Grandes dates de début 2023 :

Du 4 février au 5 mars :

Tout Feu tout Flamme

(programme en cours d'élaboration)

Du 11 au 27 mars :

Printemps des poètes

(programme en cours d'élaboration)

DÉCEMBRE

LONGNY-AU-PERCHE

17 décembre : spectacle Noël provençal à 17h - Eglise Saint-Martin. Chorale « À L'unisson » et les enfants de l'école Notre-Dame. Entrée payante.

MALÉTABLE

18 décembre : repas des anciens

19 décembre : arbre de Noël

JANVIER

LONGNY AU PERCHE

Jusqu'au 6 janvier : Fêtes de fin d'année à Rainville (illuminations de Noël) - De 18h à 22h - Rainville, D.11, direction Marchainville - Renseignements : 06 72 78 34 21

MARCHAINVILLE

4, 11, 18 et 25 janvier : L'atelier du petit ânier - De 14h à 16h - Les ânes des Hauts du Perche, la Bécharrière - Tarif : 20€, pour les enfants de 5 à 12 ans, par groupe de 5 enfants max. Sur réservation : 06 61 74 47 37 ou lesanes.duperche@gmail.com

LONGNY-LES-VILLAGES

6 janvier : vœux à 18h salle des fêtes

NEUILLY-SUR-EURE

7 janvier : vœux à 17h salle des fêtes

MOULICENT

8 janvier : vœux à 15h salle des fêtes

MALÉTABLE

13 janvier : vœux à 18h salle des fêtes

MOULICENT

14 janvier : soirée jeux de dames à 20h

LONGNY-AU-PERCHE

14 et 15 janvier : exposition sur l'inondation de Longny organisée par le VAL - salle des fêtes. Samedi de 14h à 21h. Dimanche de 14h à 18h

SAINT-VICTOR-DE-RÉNO

15 janvier : vœux à 16h salle des fêtes

LONGNY-AU-PERCHE

20 janvier : repas des Amis longnyciens à 12h

LA LANDE-SUR-EURE

22 janvier : vœux à 17h30 salle des fêtes

MOULICENT

28 janvier : assemblée générale du comité des fêtes à 10h

FÉVRIER

MARCHAINVILLE

1, 8, 15 et 22 février : L'atelier du petit ânier - De 14h à 16h - Les ânes des Hauts du Perche, la Bécharrière - Tarif : 20€, pour les enfants de 5 à 12 ans, par groupe de 5 enfants max. Sur réservation : 06 61 74 47 37 ou lesanes.duperche@gmail.com

LONGNY-AU-PERCHE

5 février : après-midi jeux de la MJC 14h à 18h. Salle des fêtes de Longny
11 février : repas de la Saint-Valentin. 20h à la salle des fêtes. Organisé par le VAL

MARS

MARCHAINVILLE :

1, 8, 15, 22 et 29 mars : L'atelier du petit ânier - De 14h à 16h - Les ânes des Hauts du Perche, la Bécharrière - Tarif : 20€, pour les enfants de 5 à 12 ans, par groupe de 5 enfants max. Sur réservation : 06 61 74 47 37 ou lesanes.duperche@gmail.com

NEUILLY SUR EURE

12 mars : Loto du Pas Saint l'Homer à 14h dans la salle des fêtes (ouverture des portes dès 12h30), renseignements : 06 72 25 35 98

LONGNY-AU-PERCHE

18 mars : bal country à 20h. Salle des fêtes de Longny

LONGNY-AU-PERCHE

26 mars : repas des anciens à 12h30. Salle des fêtes de Longny

LONGNY AU PERCHE

31 mars : Printemps de la chanson soirée cabaret avec Marion Cousieu (chant, guitare) - Salle des fêtes - Renseignements et réservation : 02 33 25 55 55 ou 02 33 73 65 42 ou www.culture.orne.fr

AVRIL

1^{er} et 2 avril : Journées européennes des métiers d'art, de 11h à 18h sous les Halles de l'Hôtel de Ville, renseignements : 02 33 73 66 23

“LONGNY-LES-VILLAGES, UN AVENIR À PARTAGER”

RÉNOVATION DE LA PISCINE DE LONGNY : POUR QUEL COÛT ET POUR QUELS USAGES ?

La rénovation de la piscine de Longny, inscrite au budget lors du CM du 22 juillet 2020, nous semble poser deux problèmes.

Celui, d'abord, de leur coût, initialement estimé à 1 082 958 € HT, maîtrise d'œuvre comprise. Or, au 15 novembre 2022, il s'élève à un peu plus de 1 510 000 € HT, soit un surcoût de pratiquement 40%.

Le dépassement résulte de divers facteurs. Certains, il faut le reconnaître, étaient peu prévisibles : à lui seul, le résultat de l'appel d'offres, en mars 2021 représente une augmentation de 10% par rapport à l'estimation de départ ; en juin 2022, la prolongation de six mois du délai d'exécution des marchés, due aux désordres du réseau, à des problèmes d'approvisionnement, à la pénurie de personnels, augmente encore la note. Mais il apparaissait dès le début que d'autres facteurs devraient être pris en compte : en particulier l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (surcoût de 130 000 € HT, acté dès juillet 2020). Dans ce contexte, le refus de passer le bassin à 25 m paraît discutable. Car le coût supplémentaire de 170 000 € HT, qui avait été invoqué, ne paraît plus si considérable en comparaison des autres dépassements intervenus.

C'est le second aspect que nous voulons souligner : non seulement les coûts de rénovation dérapent, mais aucun vrai débat n'a été possible sur les usages attendus de la nouvelle piscine. La période d'ouverture avancée serait de fin mai à début octobre. Quels seront, dès lors, les utilisateurs ? Les sportifs ? Un bassin de 20 mètres ne leur sera guère favorable. Le grand public et les associations ? La piscine leur sera fermée, non seulement en période froide (quel est l'intérêt, alors, d'une piscine chauffée et couverte ?), mais même en juin et septembre, mois réservés aux scolaires. Quant à ces derniers, espérons que quelques heures pour une seule classe, réparties sur deux séquences très distantes (début et fin de l'année scolaire), suffiront à l'apprentissage de la natation.

Le 24 juin 2020, le Conseil municipal votait, à l'unanimité, en faveur d'une étude des coûts de fonctionnement. Ce souhait sera renouvelé régulièrement ensuite, sans résultat. N'aurait-il pas été judicieux de calculer, en même temps que le coût d'investissement, le coût de fonctionnement, qui à ce jour nous est inconnu ? Les informations publiques disponibles à ce sujet évoquent une fourchette de 790 à 990 € TTC/m². Mais pour y voir clair, il faudrait répondre à des questions qui ne sont jamais débattues en Conseil municipal, telles que le personnel d'encadrement (il semblerait que le recrutement de maîtres-nageurs soit un souci), la possibilité d'activités nouvelles (aquagym ?), la montée des prix de l'énergie, etc.

Tous les élus savent que l'exploitation d'une piscine est déficitaire pour une commune. Mais, c'est avant tout un service rendu à la population. Nous ne comprenons guère la logique qui consiste à financer une piscine couverte, en acceptant des surcoûts considérables, tout en renonçant a priori aux services qu'elle pourra rendre. Une réalisation ne vaut que par ce qu'on en fait.

É. Encelin, C. Legrand, R. Plessis, F. Robineau, C. Sachs-Jeantet, J. Vérain.



“L'ATELIER CONTINUE” PREND SON INSPIRATION À MONCEAUX-AU-PERCHE

Emmanuelle Erambert-Dupuy a créé sa compagnie de théâtre “L'atelier continue” en 2017, avec un objectif bien précis. **“J'avais envie d'adapter moi-même Don Juan et de proposer une version au féminin.”** Comédienne confirmée, elle a beaucoup joué en troupe après avoir faits ses gammes dans une école de théâtre. Ce goût pour la scène et “Molière,” son auteur préféré ne l'a jamais quitté. Cependant, elle va prendre du recul pendant dix ans pour devenir professeur de français et élever ses trois enfants. Mais le virus des grands textes n'est jamais très loin. Emmanuelle revient donc au théâtre entourée de sa progéniture. **“Ils ont choisi d'être artistes. Alors j'en profite,”** sourit-elle. Au sein de sa compagnie, Emmanuelle Erambert-Dupuy travaille avec des jeunes prometteurs. **“Dans l'adaptation**

de Don Juane, nous étions 8 en plateau. Ce fut une belle aventure. Nous avons joué la pièce une centaine de fois à Paris mais aussi au Festival d'Avignon,” l'endroit où tout comédien doit être pour se faire remarquer et vendre son spectacle. Elle se voit en cheffe de troupe et directrice artistique surtout depuis que Monceaux-au-Perche est devenu le havre qui abrite le cocon familial. **“Nous sommes installés ici depuis 2020, juste avant le confinement. On s'y sent bien.”** À tel point que les créations en cours sont travaillées sur place. C'est le cas pour le spectacle musical monté en 2021 et qui s'intitule : “Nacé et la pierre d'arc-en-ciel.” Une histoire à thématique écologique, destinée aux jeunes publics. **“On suit les aventures de Nacé, une jeune héroïne sensibilisée au péril climatique. Je voulais que cette oeuvre**



Emmanuelle Erambert-Dupuy a trouvé en Monceaux-au-Perche, le village idéal pour travailler ses pièces.

soit musicale et poétique avec beaucoup d'interactivité. Garance et Arthur, mes enfants se sont occupés des paroles et des morceaux musicaux. Je suis ravie car Nacé est le fruit d'une création collective familiale.” Cerise sur le gâteau, la générale s'est déroulée à Monceaux-au-Perche devant les habitants du village. Une attention qui a plu. Le 16 décembre, ce sont les 160 enfants de l'école de Longny-au-Perche qui, à leur tour, ont passé un excellent moment. La suite ? Emmanuelle Erambert-Dupuy est déjà lancée vers un autre projet en écriture actuellement. Une histoire vraie : celle de Charlotte Delbo, l'assistante de Louis Juvet et femme engagée, déportée dans les camps de concentration. Un sujet très beau et émouvant que l'on pourra découvrir sur les planches l'été prochain.



Nacé évolue dans un monde féérique et coloré.

PENSEZ-Y ! UNE DÉCLARATION PRÉALABLE EST NÉCESSAIRE EN CAS DE TRAVAUX



Longny-au-Perche est “Petite cité de caractère®” depuis 2017 et la labellisation vient d'être reconduite pour 5 ans. Nous sommes tous concernés par la préservation du patrimoine de notre village. Ainsi, tous les travaux à réaliser sur le territoire de la commune déléguée de Longny-au-Perche doivent faire l'objet d'une **Déclaration Préalable** à déposer en mairie (changement de menuiseries, ravalement de façade, changement de couverture, peintures extérieures de portes ou volets...). Le service urbanisme de la mairie se tient à votre disposition pour vous conseiller si besoin. (Dossiers disponibles en mairie et sur internet). Une aide financière du Conseil Départemental est possible concernant les travaux de valorisation du patrimoine. **Renseignements en mairie : 02 33 73 65 42.**

MARION COUSINEAU AU PRINTEMPS DE LA CHANSON

La 17^{ème} édition du Festival du Printemps de la chanson se déroulera du 14 mars au 2 avril 2023. Comme l'an passé, Longny-les-Villages figure dans la programmation concoctée par C'61.



D'ores-et-déjà, prenez date. Le concert longnycien se déroulera le vendredi 31 mars à 20h30 à la salle des fêtes. Vous pourrez venir applaudir la chanteuse Marion Cousineau qui sera à l'affiche. L'artiste fait tourner son récital solo - chansons entremêlées de poésies et slams accompagnés à la basse électrique - entre le Québec, la Suisse et la France.